

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 275 G** Convention de mise à disposition de personnels du Département de Paris auprès du Groupement d'intérêt public "Réinsertion et Citoyenneté".

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, notamment son article 48 ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer une convention de mise à disposition de personnels du Département de Paris auprès du Groupement d'intérêt public "Réinsertion et Citoyenneté" ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec Monsieur le Président du Groupement d'intérêt public "Réinsertion et Citoyenneté" la convention dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités de mise à disposition de personnels du Département de Paris.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**